



REUNION DE LANCEMENT DU PROJET HIPSSA

Harmonisation du Secteur des Télécoms/TIC Dans l'espace CEDEAO

*11th – 12th December 2008
Addis Abéba – Ethiopie*

Dr Raphaël KOFFI
Commission de la CEDEAO

Website: www.ecowas.int

Email: rkoffi@ecowas.int



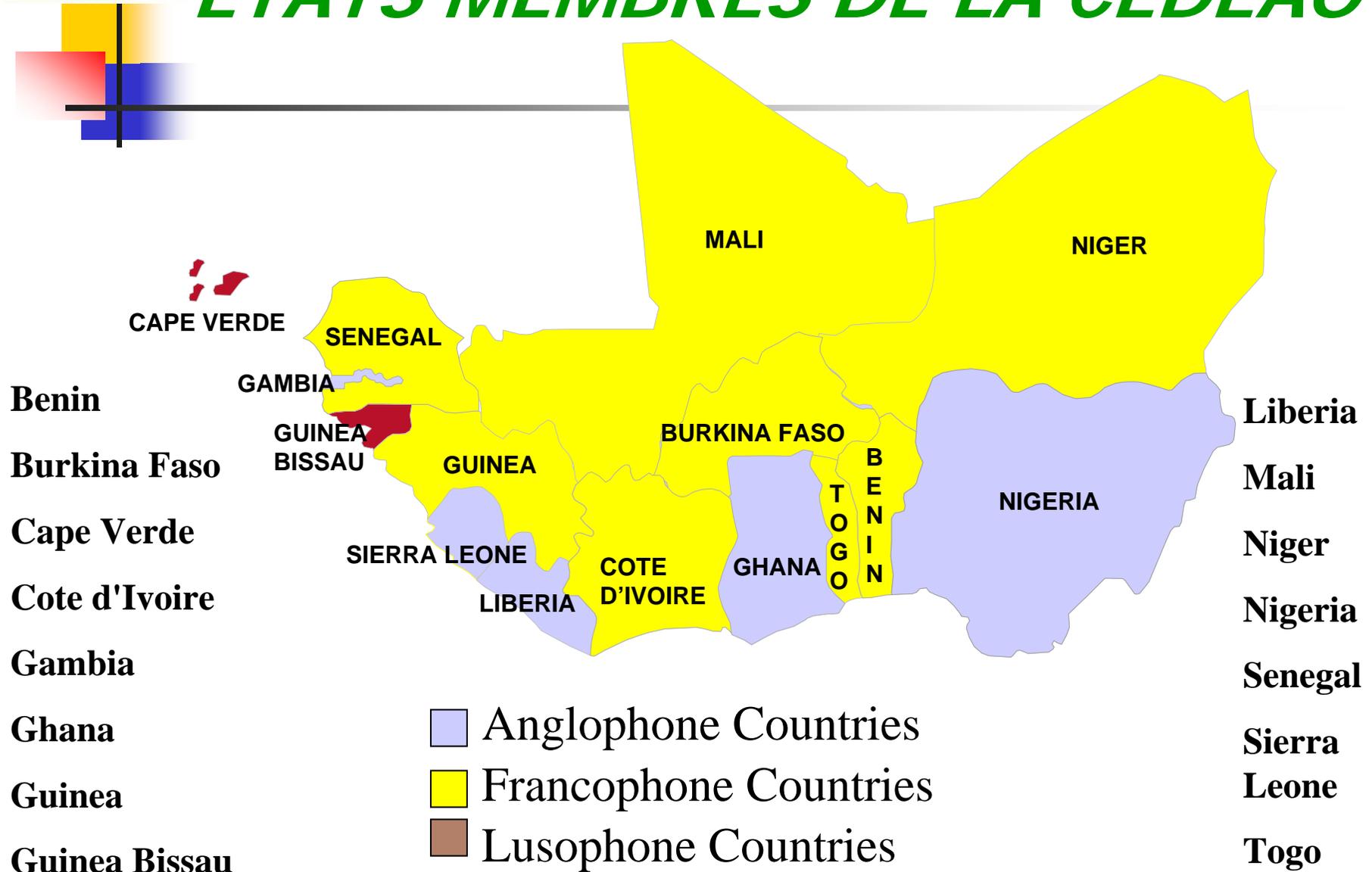


PLAN DE L'EXPOSE

- Bases Légales de l'harmonisation
- Régime des Actes de la CEDEAO
- Modèle d'harmonisation de la CEDEAO
- Processus d'élaboration et d'adoption des Textes
- Transposition dans les Législations Nationales
- Conclusion



ETATS MEMBRES DE LA CEDEAO





Bases Légales de l'Harmonisation

- L'Articles 32 du Traité Révisé de la CEDEAO stipule que, dans le domaine des Télécommunications, les États membres devront élaborer une politique commune en matière de communication ainsi que des lois et règlements y afférents.
- La Décision C/DEC.12/12/94 du Conseil des Ministres, relative à la création d'un Comité Consultatif sur la Réglementation des Télécommunications.
- La Décision A/DEC.14/01/05 du Conseil des Ministres, relative à l'adoption d'une politique régionale des télécommunications et du Roaming régional des GSM dans les États membres.



Objectifs de l'Harmonisation

Mise en place, dans l'espace communautaire, d'un marché commun libéralisé des Technologies de l'Information et de Communication (TIC) avec l'interconnexion et l'intégration totales des réseaux nationaux et,
Faire évoluer la Communauté vers une société de l'information inclusive.



Régime Juridique des Actes de la Communauté

- Avec la transformation du « Secrétariat » en « Commission » le protocole Additionnel A/SP.1/06/06 portant amendement du Traité Révisé de la CEDEAO **en son Article 9 nouveau** stipule que:
 - **Alinéa 1:** Les Actes de la Communauté sont dénommés Actes Additionnels, Règlements, Directives, Décisions, Recommandations et Avis.
 - **Alinéa 2. (a):** La Conférence des Chefs d'État prend des Actes Additionnels qui complètent le Traité et y sont annexés ».
- Les Actes de la Communauté entrent en vigueur après leur publication par la Commission (30 jours après adoption)



MODELE D'HARMONISATION

En 2003, une étude sur l'Harmonisation des Politiques des Télécommunications dans l'espace CEDEAO, réalisée par la Banque Mondiale avec un financement PPIAF, a proposé quatre modèles d'harmonisation pour la région:

1. Harmonisation centralisée
2. Harmonisation à compétences distinctes
3. Harmonisation des politiques centralisées et applications nationales
4. Harmonisation décentralisée

Août 2004, adoption du modèle « des politiques centralisées avec applications nationales »



Les Textes Communautaires

- Partant des résultats de l'étude de la Banque Mondiale et du modèle d'harmonisation adoptée, l'UIT, avec un financement de l'Union Européenne, a lancé le **4 juin 2004** à Dakar le Projet du Marché Commun Ouest Africain des Télécoms/TIC.
- **Objectif:** Doter la région d'une politique et d'un ensemble de textes législatifs et réglementaires en vue de faciliter la mise en place du Marché Commun libéralisé Ouest Africain des Télécoms.
- Six (6) composantes fondamentales initiales ont été identifiées pour l'harmonisation du cadre réglementaire dans l'espace CEDEAO



Les Textes Communautaires

Des Textes adaptés au contexte

- Une équipe d'experts régionaux et internationaux a fait une analyse détaillée sur chaque composantes dans chaque pays de la CEDEAO ainsi que les meilleures pratiques internationales sur le sujet.
- Des rapports avec des recommandations et des projets de lignes directrices sur les 6 composantes, adaptées à la sous région CEDEAO, ont été proposés par ces experts

Consultation et Contribution de tous les principaux acteurs

- Organisation de plusieurs ateliers de validation sur chaque composante et un atelier régional lors de l'AGO de WATRA soutenu par l'UIT
- Organisation de plusieurs ateliers de formation



Les Textes Communautaires

Méthodologie d'adoption

- Adoption par les Experts Nationaux: **mai 2006**
- Adoption par les Ministres en Charges des Télécoms et TIC: **mai 2006**
- Adoption par le Conseil des Ministres de la CEDEAO: **Décembre 2006**
- Adoption par les Chefs d'État et de Gouvernement le **19 janvier 2007** à Ouagadougou, au Burkina Faso de la nouvelle politique communautaire des Télécommunications et du nouveau cadre réglementaire plus favorable au développement des Télécommunications sous forme d'Actes Additionnels annexés au Traité Révisé de la CEDEAO



Les Textes Communautaires

Les six (6) Actes Additionnels de la Communauté adoptés sont:

- Acte additionnel A/SA.1/01/07 sur l'harmonisation des politiques et le cadre réglementaire pour le secteur des TICs.
- A/SA.1/02/07 sur l'accès et l'interconnexion en matière de réseaux et services du secteur des TIC.
- A/SA.1/03/07 sur le régime juridique applicable aux opérateurs et fournisseurs de services de réseaux.
- A/SA.1/04/07 relatif à la gestion du plan de numérotation.
- A/SA.1/05/07 relatif à la gestion du spectre de fréquence radio.
- A/SA.1/06/07 relatif à l'accès/service universel

Textes sur la Cybersécurité en Octobre 2008



Transposition des Actes Additionnels sur les Télécoms/TIC

- **Appui financier de l'EU dans le cadre du 9^{ème} FED**
- **Dispositions Finales des Actes**
 - Les États membres prennent toutes les dispositions pour adapter leurs droits nationaux sectoriels, aux Actes, **deux (2) ans** au plus après la date d'entrée en vigueur.
 - Ils informent immédiatement la Commission de la CEDEAO de toute action ou tout projet de décision
 - Les textes juridiques arrêtés contiendront une référence aux Actes ou seront accompagnés d'une telle référence lors de la publication officielle



Transposition des Actes Additionnels sur les Télécoms/TIC

Réunion de Dakar: 12-13 juin 2007

- Lancement du processus de transposition
- Adoption d'un plan d'action recommandant:
 - ✓ Création d'un Comité National Technique
 - ✓ Création d'un Comité Régional de suivi et d'évaluation

Réunion de Lomé: 26-28 février 2008

- Évaluation de l'état d'avancement
- Renforcement de l'implication des Parlementaires

Réunion de Freetown: 21-25 juillet 2008

- Implication effective du Parlement de la CEDEAO
- Sensibilisation des Parlements nationaux



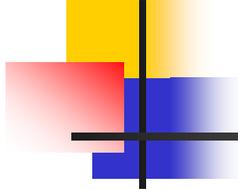
État de la Transposition dans les États Membres

- Tous les États Membres (EM) ont initié des actions en faveur de la transposition (à différent stade du processus)
- Mais retard sur le calendrier de la Transposition
- **Raisons:**
 - Manque d'implication forte des autorités en charge de la Réglementation
 - Sous effectif du personnel de la CEDEAO et de l'UEMOA
- **Solutions:**
 - Report de la date limite de la transposition en février 2010
 - Renforcement de l'appui technique et financier à la CEDEAO
 - Renforcement de l'appui technique et financier aux EM
 - Campagne de sensibilisation dans les EM
 - Renforcement des capacités de tous acteurs



CONCLUSION

L'élaboration des Actes Additionnels a été, à toutes les étapes, l'œuvre de tous les acteurs du secteur des Télécommunications et des TIC et donc, parfaitement adaptées à l'environnement de l'espace CEDEAO. Leur adoption constitue une étape importante dans la mise en place du marché unique et libéralisé des Télécoms/TIC, synonyme de garantie d'une concurrence saine entre les différents opérateurs, et d'un développement plus rapide et plus harmonieux du secteur au bénéfice de **Tous**.



THANK YOU FOR YOUR ATTENTION

* * *

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

* * *

MUITO OBRIGADO PELA VOSSA
ATENÇÃO

